

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal n°96-2022

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	20/10/2022
Présents	15
Absents	8
Procurations	5
Votants	20

Par suite d'une convocation en date du vingt octobre deux mille vingt-deux, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **lundi vingt-quatre octobre à vingt heures trente**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

Présents : CAUX Xavier, DILLON Valérie, BOULBES Loïc, LE MINEZ Monique, BARON René, ROUGÉ Pierre, CHARRASSE Evelyne, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, ALEXANDRE Maria, ZAROIL Mimoun, JOLIBERT Marie-Christine, MAISONNAVE Michel, COMTE Nicolas, ALBAN Marie-Françoise.

Absents : PORTET Christian, ANDRIEU Christelle, BOURDONCLE Stéphane, MARROT Catherine, ROUCH Mylène, GIROUSSE Laurent, LACOSTE Guillaume, PEISER Jean-Luc.

Procurations : Christian PORTET à Pierre ROUGE, Stéphane BOURDONCLE à Xavier CAUX, Christelle ANDRIEU à Evelyne CHARRASSE, MARROT Catherine à DILLON Valérie, Mylène ROUCH à Jacques ESCANDE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Travaux d'éclairage public au niveau du passage piéton sur la RD119 réalisés par le SDE09 - Annule et remplace la délibération n°92-2021

La commune de Mirepoix investit régulièrement dans du matériel pour le fonctionnement du restaurant scolaire. M. le Maire propose au conseil municipal de solliciter le soutien financier de la Région Occitanie et du conseil départemental de l'Ariège.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT				
Travaux d'éclairage public (passage piétons RD 119)				
DEPENSES (H.T)		RECETTES (H.T)		
Travaux	6 106,42 €	Subvention sollicitée auprès du Département de l'Ariège.	3 053,21 €	50 %
		Reste à charge de la commune.	3 053,21 €	50 %
TOTAL	6 106,42 €	TOTAL	6 106,42 €	100 %

REÇU EN PREFECTURE

le 28/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-009-210901948-20221024-9602022-DE

Objet : Travaux d'éclairage public au niveau du passage piéton sur la RD119 réalisés par le SDE09
- Annule et remplace la délibération n°92-2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de solliciter soutien financier de la Région Occitanie et du conseil départemental de l'Ariège.
- **Autorise** Monsieur le Maire a sollicité ces financements ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Xavier CAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 28/10/2022

Application agréée E-fog@ite.com

